

vente de voiture entre particulier

Par bennyb, le 08/02/2011 à 13:38

bonjour,j'ai vendu une voiture il y a deux mois, en bonne etat de fonctionnement avec ct ok. deux mois après la vente l'acquéreur me demande de lui rembourser le vehicule parce qu'il vient de casser le joint de culasse.

que dois-je faire

merci de vos réponse

Par Domil, le 08/02/2011 à 14:13

Rien. C'est à lui de prouver que sa panne vient d'un vice caché. S'il vous envoie une LRAR, répondez par une LRAR qu'il lui appartient de prouver le vice caché.

Par bennyb, le 08/02/2011 à 17:48

merci de votre reponse

Par razor2, le 08/02/2011 à 18:27

Bonjour, il appartient en effet à l'acheteur de prouver l'existence d'un vice caché. Donc dans l'immédiat, contentez vous de lui répondre que vous ne donnez pas une suite favorable à sa demande car rien ne prouve que cette avarie soit un vice caché.

Si vous avez une protection juridique dans votre contrat auto, prévenez là.

Par bennyb, le 08/02/2011 à 18:36

merci beaucoup pour vos réponses